

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION a.s.b.l.

AVANT-PROGRAMME

District : Liège Namur Luxembourg

Club organisateur : Royal Verviers Natation

Jour, date et heure : Dimanche 9 février 2025.

Lieu : Piscine Communale, rue Vieille Xhavée à 4800 Verviers

Rédigé LE 07/11/2024.

Affilié à la F.F.B.N.

Piscine de 25 mètres, 7 couloirs

Fête par invitation*

Fête organisée sous les règlements de la Fédération Francophone Belge de Natation

Le programme sera établi en fonction des temps d'inscriptions. **Un droit d'inscription est demandé.**

Ouverture des portes – Echauffement : 13h15 - Formation du jury 13h30 - Courses 14H00

Renseignements et fichiers d'inscriptions à envoyer par e-mail pour le 2/02/2025 au plus tard à l'adresse E-mail suivante : vn@ffbn.be

« Grand Prix de la Régularité » et Coupe Jean Defrance (pour l'inter-clubs).

T1 50 m	DOS	Messieurs	Open	1x3
T2 50 M	DOS	Dames	Open	1x3
3 100 m	Dos	Canetons	Filles	3x3
4 100 m	Dos	Canetons	Garçons	3x3
5 200 m	Dos	Benjamines – Minimes - Cadettes	Filles	3x3
6 200 m	Dos	Benjamins - Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T7 50 m	Brasse	Messieurs	Open	1x3
T8 50m	Brasse	Dames	Open	1x3
9 100 m	Brasse	Canetons	Filles	3x3
10 100m	Brasse	Canetons	Garçons	3x3
11 200 m	Brasse	Benjamines - Minimes - Cadettes	Filles	3x3
12 200 m	Brasse	Benjamins - Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T13 50 m	Papillon	Messieurs	Open	1x3
T14 50 m	Papillon	Dames	Open	1x3
PAUSE				
T15 50 m	NL	Messieurs	Open	1x3
T16 50 m	NL	Dames	Open	1x3
17 50 m	Papillon	Canetons	Filles	3x3
18 50 m	Papillon	Canetons	Garçons	3x3
19 100 m	Papillon	Benjamines – Minimes - Cadettes	Filles	3x3
20 100m	Papillon	Benjamins – Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T21 100m	4N	Messieurs	Open	1x3
T22 100m	4N	Dames	Open	1x3
PAUSE				
23 100 m	4N	Canetons	Filles	3x3
24 100 m	4N	Canetons	Garçons	3x3
25 200 m	4N	Benjamines – Minimes - Cadettes	Filles	3x3
26 200 m	4N	Benjamins - Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T27 100 m	NL	Messieurs	Open	1x3
T28 100 m	NL	Dames	Open	1x3

Le Président du Royal Verviers Natation

Juge-arbitre : **Laurent URBAIN (SSSV)**



BERNARD PAULUS

Approuvé par le District L.N.L., le 15 novembre 2024

Salembier Pierre Président LNL

Attention : tout forfait devra être signalé au secrétariat du district (Remi Jaymaert) par le secrétaire (sportif) du club et par mail au plus tard 24h avant le début de la compétition.

Règlement :

1) Grand Prix de la Régularité.

A l'issue des 6 courses Dames et Messieurs du Grand Prix de la Régularité (marquées « T » dans le programme), les points « Fina » obtenus par chaque participant dans chacune des 6 courses seront additionnés et les 3 premiers (classement Open Dames et Messieurs séparés) se verront récompensés. Les lauréats doivent être personnellement présents à la remise des prix qui aura lieu directement à la fin de la fête pour recevoir leur prix.

2) Inter-clubs – Coupe Jean Defrance.

D'autre part, les points « Fina » obtenus dans toutes les courses du programme (du Grand Prix et hors Grand Prix de la Régularité) par chaque nageuse et nageur seront additionnés par club. Le club qui totalisera le plus grand nombre de points à l'issue de toutes les épreuves remportera la coupe Jean Defrance pour un an. La coupe sera définitivement attribuée après trois victoires consécutives du même club, ou cinq victoires non consécutives. Le club qui gagne la coupe s'engage, contre décharge, à la conserver soigneusement et à la restituer au club organisateur au plus tard 15 jours avant l'édition suivante du Grand Prix.

Le Mosan a remporté la coupe en 2024 (première victoire).

3) Les organisateurs se réservent le droit de limiter la participation à 3 épreuves par nageur pour les courses 5-6-11-12-19-20-25-26 au cas où le nombre d'inscriptions serait trop élevé (durée de la compétition).

4) Un droit d'inscription de **2 Euro** est demandé par course individuelle (sauf pour les canetons). La somme totale due par chaque club pour l'ensemble de ses inscriptions devra être payée par virement une semaine avant le début de la compétition sur notre compte BE09 0000 3860 2057 au nom de Royal Verviers Natation. Sur demande expresse et préalable, cette somme pourra également être remise en liquide au club organisateur avant le début de la compétition.

4) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le club organisateur en accord avec le délégué du district responsable de la fête.
